

DRAPS Cécile, épouse PARY

**Bruxelles, (pr. Brabant, arr. Bruxelles, aujourd'hui région de Bruxelles-Capitale)
5 juillet 1932 – 8 décembre 2021, Bruxelles (région de Bruxelles-Capitale). Avocat
à la cour de Cassation et militante communiste (Parti Communiste de Belgique-
tendance Grippa et Parole au Peuple).**

L'avocate et militante Cécile Draps est décédée le 8 décembre dernier. Nous avons eu la chance de la rencontrer plusieurs fois et de nous entretenir longuement avec elle en 2019. Ces entretiens enregistrés permettent d'éclairer le parcours et l'engagement de cette femme discrète qui rechignait à s'étendre sur sa vie personnelle. En s'appuyant essentiellement sur ceux-ci, cette notice propose de revenir sur la biographie de celle qui fut non seulement une avocate de renom, mais également une militante sincère et engagée. Ce texte lui laissera donc souvent la parole. À l'heure où le mot révolution ne cesse d'être galvaudé et où le terme communisme ne sert bien souvent que d'anathème et de repoussoir, il est nécessaire de rendre hommage à celle qui fut, toute sa vie, une militante révolutionnaire et communiste.

Cécile Draps est née le 5 juillet 1932. Après des études secondaires à l'école Decroly à Uccle, elle s'inscrit en droit à l'Université Libre de Bruxelles d'où elle sort diplômée en 1954. Elle entre alors au barreau de Bruxelles. En 1957, elle est lauréate du prix Janson, attribué à l'occasion du concours annuel de plaidoirie organisé par la conférence du jeune barreau de Bruxelles et réservé aux stagiaires de deuxième et troisième année. Les talents de l'argumentation de la jeune juriste sont donc déjà reconnus. Pourtant, à l'époque, celle qui va consacrer une partie de sa vie au militantisme n'est encore que peu impliquée dans la vie politique :

« Je suis issue d'un milieu modeste mais pas ouvrier donc la condition ouvrière je ne la connaissais pas. Et puis le droit à l'université ça ne t'aide pas à devenir révolutionnaire. [...] J'étais un avocat modeste jusqu'à la guerre d'Algérie, faisant gentiment mon travail, défendant la veuve et l'orphelin enfin bref, ce qui convient. [...] On peut dire pour être honnête je suis partie de rien et la torture, quand on a appris que la torture se passait à 100 km de Bruxelles, ça devenait intenable, on se demandait déjà ce qu'on pouvait faire contre cette torture en Algérie, avec Vergès, mais c'est cette lutte anticoloniale qui m'a vraiment réveillée, je crois ».

La guerre d'Algérie va entraîner la jeune avocate dans le monde militant. Elle fonde, avec d'autres avocats belges, le collectif des avocats belges du FLN. Avec ses collègues Serge Moureaux, Marc de Kock ou encore André Merchie, ils plaident en faveur de militants du FLN et réussissent à éviter la peine de mort à plusieurs d'entre eux. Le collectif va œuvrer à leur défense en Belgique ainsi que dans le nord de la France avec l'avocat parisien Michel Zavrian. Par la suite, en 1960, le collectif va prendre la responsabilité exclusive de la défense des militants FLN dans cette zone. Révulsée par les tribunaux militaires français, cette expérience aiguise son sens de la justice et le rôle qu'elle assigne au droit, en refusant d'assimiler, malgré son engagement politique, le fonctionnement judiciaire à une pure justice de classe :

« On percevait ça comme ça : [la justice bourgeoise] ce n'était quand même pas une justice ennemie. [Par contre], quand on était devant les tribunaux militaires français, qui portaient leurs décorations comme ça, c'étaient des militaires qui avaient gagné leurs gallons en tuant du fellagha et qu'on était là pour défendre lesdits fellaghas, c'était les ennemis, ça c'était les ennemis ! Maintenant je sais que c'est une justice bourgeoise mais j'ai encore la faiblesse de penser qu'en Belgique elle est indépendante mais conditionnée par son éducation, sa formation. Le droit est en soi un nourrisseur de conservatisme, c'est inhérent à sa fonction-même. Et donc c'est normal qu'il encaisse mal l'idée qu'on puisse dire : on a le droit, même si on est un contremaître, de faire grève avec les ouvriers. Ça ne va pas dans leur programme. Mais ce n'est pas pour ça que ce sont des salauds absolus. [...] Par rapport à un tribunal militaire où j'ai été plaidé une fois à Paris devant la cour de Sureté de l'État, pour des Guadeloupéens, mais ça c'est vraiment des tribunaux politiques « contre ». C'est tout à fait autre chose ».

Son mari, Lucien Pary, est un militant du « noir ». Avec d'autres camarades belges et français, ils transportent armes et argent en faveur des militants algériens et soutiennent clandestinement ces

derniers. La cause algérienne fait donc entrer la jeune avocate dans le monde politique et lui fait prendre conscience de la nécessité de l'engagement. Toute sa vie elle reste marquée par ce combat et fidèle à celui-ci, fière de fêter son anniversaire le jour de l'indépendance de l'Algérie. L'ambassadeur d'Algérie à Bruxelles n'a pas oublié, 60 ans plus tard, le combat qu'elle a mené en faveur de son pays. Il souligne, en hommage lors de son décès, que l'avocate conserve « la gratitude éternelle du peuple algérien, des Algériens d'aujourd'hui et de ceux qui viendront à jamais : parce que vous êtes une juste ».

Cécile Draps et son mari sont proches du parti communiste de Belgique dans lequel militent plusieurs de leurs camarades. Mais c'est précisément l'attitude du PCB et du PCF face à la guerre d'Algérie qui l'empêche d'adhérer au parti :

« Y avait mille choses variées et diverses [à faire en faveur de la cause algérienne] et on a eu des copains [du PCB] qui ont été freinés dans leurs activités, d'autres qui ont été exclus quoi ! On s'est dit on ne rentre pas là-dedans, ils ne comprennent rien à rien, ils ne savent pas ce que c'est qu'une guerre de libération nationale, c'est pas possible ! ».

Or, à l'époque, le camp communiste vit les dissensions qui suivent la mort de Staline et les conflits entre la Chine et l'URSS. L'orientation chinoise s'inscrit dans une logique d'opposition à l'impérialisme américain qui tranche avec la stratégie de détente et de rapprochement menée par Khrouchtchev. Les textes critiques de Mao et son soutien aux luttes de libération nationale, ainsi que le rôle que la Chine avait joué à Bandung, séduisent la jeune militante. Elle et son mari quittent la Belgique pour la République populaire en 1963. Pendant une année, elle travaille à Radio-Pékin où elle lit en français les textes chinois. Elle en revient d'autant plus convaincue. Jusqu'à la fin de sa vie, le maoïsme demeure sa boussole politique. À son retour, le parti communiste belge est le premier parti communiste d'Europe à s'être scindé en partisans de l'orientation chinoise et partisans du maintien dans le giron de l'URSS. Elle rejoint le premier groupe :

« Et puis on a lu les textes chinois des critiques, et ça, ça devenait lumineux, lumineux ! Et ça devenait sans doute lumineux pour un certain nombre de militants qui ont, à ce moment-là, rompu avec le parti communiste pour créer le parti de Grippa ».

Commence alors l'expérience « partisane » de Cécile Draps, au sein d'un parti qui, très vite, va connaître de nombreux déboires. Les exclusions se multiplient dans une ambiance paranoïaque de la part d'un de ses fondateurs, Jacques Grippa, qui fait régner un climat autoritaire. En 1966, soit à peine plus de deux ans après son entrée au parti, elle choisit de refuser l'exclusion de deux camarades, Fons Moerenhout et Maurice Delogne. Le parti et son chef contestent la critique formulée par celle qu'ils perçoivent comme trop remuante : elle aussi est exclue. L'année suivante, Grippa choisit la voie de Liu Shaoqi plutôt que celle de Mao lors de la révolution culturelle, une nouvelle scission a lieu et le parti n'est plus qu'une coquille vide. Malgré la courte durée de son expérience au sein du parti, Cécile Draps y a joué un rôle fondamental lors de la fameuse grève des femmes de la FN d'Herstal en 1966. Présente aux portes de l'usine, elle soutient les grévistes et des relations d'amitié se tissent avec celles-ci, notamment avec une des figures de proue de la grève, Germaine Martens (*), connue sous le nom de « la petite Germaine ». Une poignée de militants « grippistes » apportent aux femmes en grève un appui matériel et logistique, Cécile Draps est présente avec les ouvrières lorsque celles-ci se rendent aux ACEC de Charleroi pour faire fermer l'usine en guise de soutien. L'affiche « A travail égal-salaire égal », œuvre d'un ami graphiste proche du parti grippiste, est diffusée au sein des manifestations. Après plusieurs semaines, la grève fait aboutir une partie des revendications. L'exclusion de Cécile Draps du parti est alors vécue d'autant plus durement qu'elle se produit peu après cette victoire. Le fait de se retrouver sans structure se vit difficilement :

« Il y avait des tentatives de regrouper... autour de Delogne [...] on a essayé de ne pas se perdre. On était tous des égarés hein ! Tu avais une structure, tu faisais des actions, tu avais des choses à faire et défendre et tout à coup tu es au chômage ! [...] On était secoués comme ça. Alors on essayait de rester en contact les uns avec les autres. Je me rappelle, autour de mai 68... On a essayé de faire des actions chacun dans notre coin mais rien de structuré. J'ai travaillé enfin travaillé... avec un groupe qui s'appelait *Le Travailleur*, c'était des démocrates-chrétiens à Liège. On allait dans les petites usines qui étaient en grève, assister aux piquets, des petites choses comme ça mais c'était de l'activisme, ce n'était pas autre chose, en ce qui me concerne ».

La grève des femmes fait connaître à la militante la réalité des conditions de vie ouvrière. Pendant les années qui suivent (1968 – 1973), l’avocate se fera la défenderesse de ceux qui sont licenciés dans les « procès ouvriers », des procès intentés à des travailleurs ayant fait grève sans l’accord du syndicat, licenciés pour « faute grave ». Plusieurs conflits spontanés éclatent en effet en Belgique dans ces années-là, entraînant bien souvent des réactions violentes ou autoritaires du patronat, des forces de l’ordre et même des appareils syndicaux. Ils seront nombreux les combats menés par l’avocate en faveur de ceux qui sont abandonnés voire même attaqués par les syndicats qui affirment la primauté de la paix sociale et le respect des conventions collectives. Ce sont les travailleurs les plus précarisés et les plus isolés qu’elle défend, souvent d’origine immigrée, par exemple ceux de Citroën à Forest (1969-1970), où le patronat met sur pied une milice privée pour réprimer la grève, ceux de Michelin à Leeuw Saint-Pierre (1970), lâchés par le syndicat et accusés de violences par les forces de l’ordre et la direction, celui du militant communiste Fons Moerenhout, licencié de Nestor Martin pour avoir participé à la grève aux côtés des ouvriers alors qu’il était membre de la maîtrise (1970), ou encore le procès des mineurs turcs du charbonnage de la petite Bacnure qui avaient occupé le fonds de la mine sans l’accord des délégués syndicaux (1968). Elle prend également la défense, en 1970, de six jeunes travailleurs de l’usine Leffe-Dinant qui étaient accusés d’avoir commis des dégradations de biens publics. En défendant des jeunes affiliés à la CSC et issus du milieu jociste, Cécile Draps fait preuve d’une grande ouverture à toutes les causes. Si elle ne gagne pas toujours, les victoires sont toujours des fêtes : c’est le cas lorsque Fons Moerenhout est indemnisé ou lorsque les mineurs turcs sont finalement acquittés. Pour Cécile Draps, ces années sont extrêmement formatrices et ce, à deux niveaux. Premièrement, celui d’une compréhension de plus en plus fine et précise des conditions de travail de la classe ouvrière :

« La FN d’Herstal les femmes, les femmes-machines, tu imagines qu’on appelle des gens des femmes – tîret – machines ? [...] Elles travaillent dans l’huile, les bras dans la crasse toute la journée. [...] On a eu beaucoup de réunions avec les gens de Michelin. Et ils n’étaient pas faciles. Je découvrais l’intérieur des usines. C’était dans la mélasse, dans je ne sais quel horrible truc. Ça m’a marqué beaucoup. Tu sais quand tu as une formation d’intellectuel, tu vois de l’extérieur beaucoup de choses donc tu connais des trucs mais ce n’est rien par rapport à l’explication du goudron dans les pneus, tout d’un coup tu es en prise avec la réalité ».

L’autre dimension est la transposition de sa pratique d’avocate engagée dans la cause algérienne à la cause ouvrière. S’inspirant de la méthode de Jacques Vergès, – des procès de « rupture » qui visent notamment à dénoncer la légitimité de l’accusation et des juges –, elle fait de ses plaidoiries en faveur des travailleurs de véritables tribunes politiques. De ce point de vue, elle n’a pas seulement défendu courageusement des travailleurs abandonnés par les syndicats et acculés par les directions, elle a aussi permis de faire avancer les réflexions sur le droit de grève, sur le droit des ouvriers à occuper leur usine et à refuser les menaces ou les ordres de la direction une fois la grève entamée :

« Grâce à l’expérience que j’ai eue pendant la guerre d’Algérie où vraiment il y a quelques avocats dont Jacques Vergès qui ont théorisé l’idée de la procédure de rupture, c’est-à-dire qu’on se présente au nom d’un autre ordre et ça donne une tout autre force à la manière dont on présente les choses. Ce n’est pas : « ah excusez-moi, oh je faisais un piquet de grève, oh j’ai occupé l’usine ». Donc on arrivait à la barre avec par exemple la défense du droit de faire des piquets, du droit d’occuper l’usine ».

Ces années sont non seulement consacrées aux ouvriers mais également aux questions internationales. Cécile Draps anime un « Comité Vietnam » à Liège où elle a installé son cabinet depuis 1965. Les journées sont dès lors extrêmement remplies entre son métier d’avocat et ses activités militantes. D’autant plus qu’elle s’investit, entre 1970 et 1973, au sein du Secours rouge qui vise à défendre les travailleurs licenciés, à organiser des campagnes de solidarité et à diffuser l’information à leur sujet. Par exemple, elle ne se contente pas de défendre en justice les travailleurs de Leffe-Dinant mais signe, par l’intermédiaire du Secours Rouge, des tracts appelant à la mobilisation et au soutien de ceux-ci. En 1972 elle rejoint le groupe « La Parole au Peuple », groupe issu de l’agitation de mai 68, séduit par la révolution culturelle mais qui refuse la logique partisane des mouvements comme AMADA ou l’UCMLB. Elle y milite avec ses amis Maurice Beerblock, Maxime Tondeur ou Robert Fuss. Avec eux, c’est l’expérience d’une lutte collective au sein d’une organisation qu’elle retrouve. Elle anime l’antenne liégeoise de la PAP et y militera jusqu’à la dissolution de l’organisation en 1977. Elle estime que celle-

ci correspond le mieux « à la conception chinoise » contrairement à l'UCMLB jugée « beaucoup trop doctrinaire ». Avec eux, elle participera aux manifestations en faveur de la régulation des travailleurs immigrés ou de la cause palestinienne. C'est également la période des mouvements pour la dépénalisation de l'avortement : elle manifeste alors en soutien à son camarade Willy Peers, emprisonné pour avoir pratiqué des avortements. Capable de prendre à contre-pied son interlocuteur, elle avait le talent pour l'inviter à déplacer son regard. Alors que l'entretien portait globalement sur la violence politique des organisations d'extrême-gauche, elle n'hésitait pas à décentrer le problème pour en élargir la compréhension :

« Mettre Willy Peers en prison. Ca c'était quand même... Ca c'est la violence tu vois, pour nous, la violence, c'est ça : mettre Willy Peers en prison tu ne peux pas faire un meilleur symbole de la violence. L'homme qui avait œuvré en Belgique à l'accouchement sans douleur ».

Militante convaincue, Cécile n'en demeure pas moins une avocate appliquée. Son implication et ses compétences lui permirent, en 1980, alors que le nombre d'avocats habilités à plaider à la Cour de cassation en Belgique passe de 14 à 16, de décrocher la rare nomination, pourtant extrêmement sélective. Elle est ainsi la première femme nommée comme avocate à la Cour de Cassation. Elle fonde alors un nouveau bureau consacré à ces procédures. L'expérience est autant nouvelle qu'enrichissante et les juristes qui y ont pris part en gardent un souvenir d'aventure particulièrement stimulante. L'avocat Gilles Génicot se souvient :

« Les associés sont rapidement parvenus à faire acquérir une belle réputation au bureau, celle d'un "artisanat" soigneux, chaque moyen ou branche de moyen étant soigneusement réfléchi et ciselé, avec des mots choisis et en osant affronter les difficultés sans louvoyer. Dans le petit milieu de la cassation, on a appelé ça "la ligne claire", en référence bien sûr à Hergé. C'est à Cécile Draps qu'on le doit, et elle nous a à tous beaucoup appris ».

En 1987, elle apporte son soutien à la création du Syndicat des Avocats pour la Démocratie, ASBL qui entend garantir les droits de la défense et l'accès pour tous à « une justice démocratique, moderne et humaine » ainsi que l'indépendance des barreaux et de leurs membres. La juriste cesse ses activités professionnelles en 2008. Cette année-là, le PTB entame son « congrès du Renouveau » qui l'a fait sortir de sa marginalité électorale pour le faire entrer dans le processus le conduisant à devenir la force politique qu'il est aujourd'hui. Cécile Draps suivit attentivement l'évolution du parti, elle qui ne fit pas preuve de dogmatisme et qui s'est distinguée, dans sa carrière militante comme professionnelle, par sa liberté de penser et son refus des idées préconçues. Si elle signa en 2014 l'appel à soutenir les listes du PTB-GO, elle n'en demeura pas moins critique de la ligne du parti. Celle qui fut toute sa vie durant une maoïste convaincue, faisait preuve d'un esprit de conviction redoutable mais toujours tolérant, ce qui lui permit de côtoyer des militants d'horizons et d'idéologies variés et non similaires à la sienne. Lorsque nous l'interrogeons sur la certitude que les militants communistes avaient, dans les années 1960, de voir arriver la révolution, elle nous répondait avec ferveur, en parlant du présent. Nous étions alors en 2019 :

« Mais elle [la révolution] va advenir ! Bon je ne pense pas que je la verrais, ça c'est un autre aspect des choses. J'en ai 86, les années arrivent à leur fin. Mais moi je suis sûre, c'est impossible autre chose. Cette société-ci elle est à bout de souffle, complètement ! Même les économistes les plus conservateurs le disent : on va vers une nouvelle grande crise, c'est incontestable, je ne suis pas une économiste mais tout ce que nous voyons permet de dire qu'ils ne peuvent pas rattraper cela. Alors là-dedans y a deux solutions : le vrai fascisme, l'autoritaire, ou la révolution. Il n'y a pas un milieu. Il n'y a plus une société bourgeoise, calme et tranquille, qui continuera ».

Elle s'est éteinte le 8 décembre dernier, non sans avoir avant cela permis le transfert de certaines de ses archives concernant les luttes ouvrières et les procès des années 1960 et 1970 à l'Institut d'Histoire Ouvrière, Économique et Sociale (IHOES) à Seraing. Si, en effet, elle est décédée trop tôt pour voir le Grand Soir, jusqu'à la fin de sa vie elle aura fait preuve d'une rare curiosité et d'une connaissance de l'actualité politique impressionnante. Après une interview longue de plus de deux heures, elle n'hésitait pas à s'emparer de son ordinateur pour nous écrire par courriel :

« Je me demande comment nous n'avons pas évoqué la manifestation des agriculteurs européens qui, en 1971, ont dévasté Bruxelles, exprimant la rage de ces paysans produisant à perte et soudain

confrontés au luxe et aux paillettes d'une capitale indifférente à leurs problèmes. Gérard de Selys a fait de très belles photos de cet événement auquel font écho les "violences" des gilets jaunes vivant dans la France profonde des fins de mois difficiles et découvrant des Champs-Élysées dégoulinants de richesse ».

Jusqu'au bout elle aura été attentive à ces injustices sociales. Qu'elle parte en paix : faute de les voir abolies, elle aura plus qu'œuvré à les réduire.

Publications

DRAPS Cécile, *L'appel en conciliation, acte liminaire de l'instance ?*, Bruxelles, Larcier, 1957.

DRAPS Cécile, *Technique du pourvoi en cassation en matière pénale*, Bruxelles, FUSL, Centre des facultés universitaires catholiques pour le recyclage en droit, 1991.

Sources

Seraing, IHOES, *Fonds Cécile Draps*, 4 boîtes, 1967 – 1986.

BENFODIL Mustapha., « Elle était le dernier membre des avocats belges du FLN : disparition de Cécile Draps, ardente défenseuse de la cause algérienne », *El Watan*, 12 décembre 2021.

DONEUX Jean-Louis et LEPAIGE Hugues, *Le front du Nord : des Belges dans la guerre d'Algérie, 1954 – 1962*, Bruxelles, CRISP, 1992.

LEPAIGE Hugues, *Le Front du Nord : documentaire RTBF*, 1992, [en ligne], <https://www.sonuma.be/archive/traces-du-02031992>

TEICHER Elie, *Entretien avec Cécile Draps*, Bruxelles, 5 avril 2019.

TEICHER Elie, *Entretien avec Cécile Draps*, Bruxelles, 25 avril 2019.

TONDEUR Maxime, « Hommage à Cécile Draps. Adieu, Cécile, notre camarade et merci ! », *Rouges-Flammes*, [en ligne], <https://rouges-flammes.blogspot.com/2021/>

TONDEUR Maxime, « Qui est la petite Germaine ? Portrait d'une femme de tête à la tête des femmes en grève », dans *Dynamiques : histoire sociale en revue*, n°0 (décembre 2016), [en ligne], <https://www.carhop.be/revuescarhop/index.php/2016/12/02/qui-est-la-petite-germaine-portrait-dune-femme-de-tete-a-la-tete-des-femmes-en-greve/>

« L'action des avocats belges était une tentative de «relayer l'intelligence d'un peuple réduit à l'esclavage» », *DK News*, [en ligne], <http://dknews-dz.com/article/86543-selon-le-responsable-du-collectif-de-ces-avocats-serge-moureaux-laction-des-avocats-belges-etait-une-tentative-de-relayer-lintelligence-dun-peuple-reduit-a-lesclavage.html?print=1>

« Le Front du Nord Des Belges et la guerre d'Algérie (1954-1962) », [Dossier en ligne], https://algeria.diplomatie.belgium.be/sites/default/files/content/download/brochure_colloque.pdf

LEMENS Sarah, « Interview de Me Gilles Génicot », *Open Barreau*, [en ligne], <https://open.barreaudeliège-huy.be/fr/2021/01/27/interview-de-me-gilles-genicot>

LA PREMIÈRE, *Tout un monde : L'amie de la révolution algérienne Cécile Draps est décédée il y a quelques jours*, 16 décembre 2021, [en ligne], https://www.rtbf.be/auvio/detail_tout-un-monde?id=2843608

Elie Teicher